

Ville de Soignies
Communiqué de presse du Conseil communal
du 13 octobre 2026
Boucle du Hainaut

Boucle du Hainaut : le Conseil communal de Soignies prend acte du tracé retenu et réclame l'enfouissement intégral de la ligne sur le territoire sonégien !

Soignies, le 13 octobre 2026,

La décision est désormais connue : la Boucle du Hainaut passera bien par le territoire sonégien !

À la suite de l'annonce faite ce lundi 12 octobre 2026 par le Gouvernement wallon concernant la fixation du tracé de la Boucle du Hainaut, le Conseil communal de la Ville de Soignies, majorité comme opposition (PS, Ensemble, MR, Ecolo, Avenir Sonégien), prend acte de cette décision. Si le tracé désormais retenu diffère du projet initial et des tracés alternatifs, il confirme néanmoins la réalité que la Ville de Soignies redoutait depuis le début du dossier, Soignies et ses villages restent concernés et fortement impactés par ce projet.

Le tracé retenu est toutefois différent par rapport au projet initial. Alors que celui-ci prévoyait une arrivée depuis Jurbise et Lens, le nouveau tracé vient désormais de Silly. Il longerait la dorsale wallonne jusqu'à hauteur de Silly, avant de bifurquer le long de la N57. Il longerait ensuite parallèlement la chaussée de Lessines jusqu'au contournement nord de Soignies ainsi que les zones d'activités économiques de Soignies et de Braine-le-Comte, avant de poursuivre sa route en direction de Salmonsart et d'Écaussinnes.

Cette modification pourrait réduire quelque peu l'impact paysager sur le secteur de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, mais elle ne change toutefois pas la nature des inquiétudes exprimées par la Ville et ses habitants.

« Prendre acte d'une décision ne signifie ni l'approuver ni renoncer à défendre les intérêts de notre population. Nous nous doutions que Soignies serait concernée car les différents scénarios étudiés passaient par Soignies. Aujourd'hui, le tracé est fixé, mais les préoccupations des familles, des agriculteurs, des propriétaires, des entreprises, des opérateurs touristiques et de l'ensemble des citoyens de manière générale demeurent entières », soulignent la Bourgmestre, les Echevins et les chefs de groupe du Conseil communal de Soignies.

Car, au-delà du trait dessiné sur une carte, c'est bien l'impact concret de cette infrastructure qui préoccupe les élus soigniens. Les conséquences potentielles sur la santé, l'environnement, l'agriculture, le cadre de vie, les paysages, le patrimoine et le tourisme constituent autant de préoccupations qui ne peuvent être balayées d'un revers de la main.

Le tracé fait également peser des risques sur la valeur et l'attractivité des biens immobiliers, qu'il s'agisse des habitations ou des exploitations agricoles.

« Le développement des infrastructures énergétiques ne peut se faire au détriment de la qualité de vie de celles et ceux qui habitent notre territoire. Les préoccupations locales doivent être entendues et se traduire par des mesures concrètes de protection », précisent à nouveau la Bourgmestre, les Echevins et les chefs de groupe du Conseil communal de Soignies.

Face à ces enjeux, la position du Conseil communal de la Ville de Soignies reste inchangée. Depuis le début de ce dossier, les conseillers communaux ont exprimé à l'unanimité leur volonté de défendre l'enfouissement complet de la ligne sur le territoire de la Ville de Soignies. Cette exigence doit aujourd'hui constituer une priorité absolue dans la suite du dossier.

L'administration wallonne a identifié le village de Thoricourt comme une zone nécessitant l'enfouissement de la ligne sur une longueur de 2,5 kilomètres. Cette reconnaissance démontre que l'enfouissement peut être envisagé comme une réponse concrète aux enjeux rencontrés dans certaines zones du territoire. Le Gouvernement wallon a également annoncé que 8 à 10 kilomètres du tracé total pourront être enfouis d'un seul tenant.

« Si l'enfouissement est reconnu comme nécessaire à Thoricourt, nous exigeons également que la ligne soit enterrée sur l'entièreté du territoire soignien. Après le village de Thoricourt dans l'entité de Silly, nous arrivons directement sur l'entité de Soignies ! Notre territoire ne peut pas être considéré comme une simple zone de passage où les nuisances seraient acceptables au seul motif qu'une ligne doit être construite. Nous demandons que les mêmes exigences de protection soient appliquées à l'ensemble des villages et des habitants concernés », déclarent fermement la Bourgmestre, les Echevins et les chefs de groupe du Conseil communal de Soignies.

Le Conseil communal de la Ville de Soignies demande dès lors fermement au Gouvernement wallon et à Elia de prévoir l'enfouissement intégral de la Boucle du Hainaut sur l'ensemble du territoire soignien et d'étudier l'intégration paysagère de la zone de transition.

La Ville de Soignies entend poursuivre sa mobilisation avec détermination et dans la continuité de la position défendue unanimement par le Conseil communal depuis le début de ce dossier.

**Le message du Conseil communal de Soignies est clair et unanime :
« Nous prenons acte du tracé retenu mais nous ne renonçons pas à défendre notre territoire et ses habitants. L'enfouissement intégral de la ligne sur le territoire sonégien est pour nous une exigence incontournable. L'attention portée à Thoricourt par le Gouvernement wallon prouve que l'enfouissement reste, plus que jamais, une solution crédible pour Soignies et ses villages. Nous souhaitons également que les impacts soient minimisés au maximum pour l'ensemble des communes concernées par le tracé. »**

Pour le Conseil communal,

Le Collège communal :

Fabienne WINCKEL, Bourgmestre
Sonia DEPAS-LEFEBVRE, Echevine
Julie MARCQ, Echevine
Ilias LAMDOUAR, Echevin
Vincent HOST, Echevin
Sandra VOLANTE, Echevine
Hubert DUBOIS, Président du CPAS

Les chefs de groupe :

Patrick PRÉVOT, Chef de groupe PS
Mathieu BISET, Chef de groupe Ensemble
Benoît BRILLET, Chef de groupe MR
Hélène BOQUET, Cheffe de groupe Ecolo
Steve FLAMENT, Chef de groupe Avenir Sonégien

Coordonnées de la personne de contact :

Allan BOTTEMANNE - Chef de cabinet de la Bourgmestre
067/34.73.20
Allan.bottemanne@soignies.be